



MONTASTRUC
La Conseillère



NATURE
EN OCCITANIE



©J. Perino

Atlas de la Biodiversité Communale de Montastruc-la- Conseillère

Projet soutenu financièrement par :



Financé par
l'Union européenne
NextGeneration EU



Rédaction et coordination générale : Lise Lecroq (NEO)

Rédaction/partie : Clémentine Gand (I.), Thomas Delhotal (flore, NEO), Matthieu Bergès (amphibiens, NEO), Ghislain Riou (orthoptères, NEO), Jacques Périno (oiseaux, bénévole AS-PAM et NEO), Mollusque (Pierre-Olivier Cochard, NEO)

Relecture : Jacques Périno

La plupart des photos de ce rapport sont de Nature En Occitanie, elles ne sont pas libres de droit

Présentation de Nature En Occitanie

Créée en 1969, Nature En Occitanie (NEO) est une association régionale de protection de la nature, reconnue d'intérêt général. Elle mène de nombreuses actions pour la préservation des habitats naturels, de la faune et de la flore (www.natureo.org) depuis plus de 50 ans sur la région Occitanie.



Elle s'appuie sur un fort réseau de bénévoles et une équipe salariée, qui agissent en synergie et en partenariat avec d'autres associations, collectivités et organismes publics, professionnels et particuliers, pour mieux connaître et protéger la nature. Cet objectif se fait grâce aux inventaires du patrimoine naturel, à la gestion de sites naturels et à la sensibilisation des citoyens et des acteurs du territoire aux enjeux biodiversité.

L'association compte plus de 1 000 adhérents répartis sur tout le territoire régional, parmi lesquels certains s'engagent dans la vie de 2 Comités Locaux (dans les Hautes-Pyrénées et dans le Gers). Elle s'appuie sur un Conseil Collégial de 15 membres et sur une équipe pluridisciplinaire de 35 salarié(e)s.

Nature En Occitanie est membre d'Oc'Nat (Union des Associations Naturalistes d'Occitanie) et administre la base de données naturalistes régionale Geonatur'Occitanie¹ qui alimente l'atlas Biodiv'Occitanie². Notre association est également un acteur référent du Système d'Information sur la Nature et les Paysage (SINP)³. Ces données proviennent de programmes portés par Nature En Occitanie et ses partenaires mais aussi par des observations réalisées par ses membres et par ceux des associations naturalistes partenaires. Elle centralise donc des observations sur toutes les espèces (faune et flore) inventoriées sur la région Occitanie (dont de nombreuses données sur les espèces patrimoniales et protégées).

Nature En Occitanie est un acteur important au niveau régional comme local dans l'accompagnement à la prise en compte de la biodiversité dans les stratégies et les documents de planification territoriale.

¹ <https://geonature.biodiv-occitanie.fr/>

² <https://biodiv-occitanie.fr/>

³ <https://inpn.mnhn.fr/informations/sinp/presentation>

Grâce à son programme d'accompagnement des acteurs à la prise en compte de la biodiversité, financé par la Région Occitanie, l'Agence de l'Eau Adour-Garonne et des fonds européens FEDER, l'association accompagne gratuitement les collectivités souhaitant s'engager dans un projet d'Atlas de la Biodiversité Communale. Les lauréates bénéficient de l'expertise de Nature En Occitanie pour la mise en œuvre de leur projet.

Table des matières

I.	L'outil « ABC » et le partenariat à Montastruc-la-Conseillère	10
A.	Qu'est-ce que la « biodiversité » ?	10
B.	Les politiques publiques de préservation de la biodiversité	10
1.	Loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages	11
2.	Stratégie nationale de la biodiversité	11
C.	Pourquoi réaliser un « Atlas de la Biodiversité Communale » ?	12
D.	Quels sont les moyens financiers ?	13
II.	Présentation de Montastruc-la-Conseillère	15
A.	Le territoire de Montastruc	15
1.	La géologie	16
2.	La topographie et le climat	16
3.	Le réseau hydrographique	16
4.	L'occupation des sols	17
5.	Le bâti	17
6.	La population et la vie économique de la commune	18
B.	Les zonages et documents de planification	18
1.	Les zonages et zones humides	18
1.	Les documents d'urbanisme	18
III.	Connaître la biodiversité à Montastruc-la-Conseillère	22
A.	Etat des lieux et connaissances de la biodiversité de la commune	22
1.	Connaissances historiques sur la commune	22
2.	Choix des taxons à inventorier	23
3.	Analyses bibliographiques et des données existantes	25
B.	Acquisition de la connaissance des habitats, de la faune et de la flore	27
1.	Méthodologie et résultats des inventaires	27
2.	Analyse des enjeux faune et flore	71
IV.	Sensibiliser et communiquer autour du patrimoine naturel de Montastruc-la-Conseillère	77
A.	Actions de sensibilisation	77
B.	Actions de communication	84
1.	Affiches de communication	84
2.	Articles de presse	85

3. Publications sur les réseaux sociaux.....	86
V. Accompagner les décideurs à la préservation de ce bien commun	88
1. Cartographie des habitats naturels et semi-naturels et des espèces floristiques	88
2. Hiérarchisation des enjeux de biodiversité	95
3. Préconisations de gestion.....	99
4. Perspectives et plan d'actions	103
VI. Conclusion	136
VIII. Annexes	137

Tables des illustrations

Tableaux

Tableau 1. Date des passages des salariés de NEO pour réaliser les protocoles.....	45
Tableau 2. Conditions des visites sur site lors des 3 passages (source météo : meteociel et meteofrance ; station d'Ondes 31)	52
Tableau 3 : liste des orthoptères contactés sur la commune, avec le nombre d'observations. En gras les espèces à enjeu sur la commune.	54
Tableau 4. Description des Codes atlas pour la nidification des oiseaux.	57
Tableau 5. Caractéristiques des 4 sites échantillonnés lors des inventaires malacologiques	62
Tableau 6. Liste des espèces de mollusques inventoriées à Montastruc-la-Conseillère.....	65
Tableau 7. Liste des espèces de mammifères recensées à Montastruc en 2022.	69

Figures

Figure 1. Cartes de situation de Montastruc-la-Conseillère	15
Figure 2. Comparaison de Montastruc-la-Conseillère dans les années 2000 (à gauche) et en 2022 (à droite). D'après IGN, remonter le temps.	17
Figure 3. Le bourg de Montastruc-la-Conseillère, ©L. Lecroq.....	17
Figure 4. Carte extraite du DOO du SCoT Nord Toulousain, 2012. La flèche  indique la position de la commune.....	19
Figure 5. le bourg de Montastruc-la-Conseillère, ©L. Lecroq.....	20
Figure 6. Connaissances faunistiques historiques à Montastruc-la-Conseillère (INPN, 07/2023).	22
Figure 7. Comparaison du nombre de données d'observations saisies dans Geonat'Occitanie et de la diversité spécifique avant l'abc et après l'abc (au 26/07/2023). Cette comparaison ne prend pas en compte les autres bases de saisie telle que Faune France.	26

Figure 8. Calendrier de la période de prospection selon les espèces. En vert foncé : période propice à l'observation des espèces. En vert clair : période où il est possible d'observer quelques espèces.	27
Figure 9. Schéma explicatif de l'articulation entre le métacadre d'acquisition national, le cadre d'acquisition de l'ABC de Montastruc et les inventaires réalisés.	28
Figure 10. Champs de céréales riche en coquelicots (©T. Delhotal).....	30
Figure 11. Jachère à La Conseillère (©T. Delhotal).....	30
Figure 12. Prairie mésophile de fauche proche du bois d'En Coutillou (©T. Delhotal).....	32
Figure 13. Belle prairie mésophile de fauche à Auriolis (©T. Delhotal)	32
Figure 14. Prairie pâturée par des ovins à Estelane : partie surpâturée pauvre floristiquement (©T. Delhotal).....	32
Figure 15. Prairie pâturée par des ovins à Estelane : partie plus extensive plus riche floristiquement (©T. Delhotal)	32
Figure 16. Prairie mésohygrophile à l'est du bois d'En Coutelle (©T. Delhotal)	32
Figure 17. Prairie de fauche pour partie mésophile et pour partie mésohygrophile à La Conseillère (©T. Delhotal).....	32
Figure 18. Pelouse sèche calcaire en cours de fermeture sur le versant sud d'Estelane (©T. Delhotal).....	34
Figure 19. Pelouse maigre acide en bordure du bois d'En Journès (©T. Delhotal).....	34
Figure 20. Fourré colonisant une pelouse sèche sur le versant sud d'Estelane (©T. Delhotal)	35
Figure 21. Fourré associé à une pelouse sèche au nord du bois de Combaurigaut (©T. Delhotal).....	35
Figure 22. Chênaie-charmaie du Bois de Combaurigaut (©T. Delhotal)	36
Figure 23. Chênaie-charmaie du Bois d'en Coutelle (©T. Delhotal).....	36
Figure 24. Chênaie-frênaie au bord du Riou Fredo à la Valade (©T. Delhotal)	36
Figure 25. Chênaie-frênaie au bord du ruisseau de la Tuilerie (©T. Delhotal).....	36
Figure 26. Aulnaie-frênaie au bord du ruisseau des Pastourats à En Journès (©T. Delhotal). ..	37
Figure 27. Aulnaie-frênaie au niveau d'une mare au sud du ruisseau des Pastourats (©T. Delhotal)	37
Figure 28. Voile de lentilles d'eau dans la mare de La Conseillère (©T. Delhotal).....	38
Figure 29. Herbier à characées dans la mare des ruisseaux de Madron et Matemort (©T. Delhotal)	38
Figure 30. Cressonnière à Ache noueuse dans le ruisseau des Pastourats (©T. Delhotal)	39
Figure 31. Cressonnière à Cresson des fontaines la mare des ruisseaux de Madron et Matemort (©T. Delhotal)	39
Figure 32. Cressonnière à Véronique des ruisseaux (1 ^{er} plan) et gazon amphibie à Souchet brun (2 nd plan) à l'embouchure du ruisseau de Matemort (©T. Delhotal)	39
Figure 33. Cressonnière à glycérie sur le ruisseau de Lasserre (©T. Delhotal)	39
Figure 34. Mégaphorbiaie à épilobe hirsute et grande prêles dans un fossé (©T. Delhotal)...	40
Figure 35. Mégaphorbiaie à eupatoire au bord du ruisseau (©T. Delhotal)	40
Figure 36. Cordon de prairie humide sur les berges de la mare des ruisseaux de Madron et Matemort (©T. Delhotal)	40

Figure 37. Prairie humide à jonc glauque et renoncule rampante au sud du ruisseau des Pastourats (©T. Delhotal)	40
Figure 38. Roselière à Iris des marais et baldingère avec mégaphorbiaie à grande prêle le long du ruisseau des Mortiers à la Conseillère (©T. Delhotal)	41
Figure 39. Roselière basse à lycope et mégaphorbiaie à eupatoire et guimauve officinale au bord du ruisseau des Pastourats (©T. Delhotal)	41
Figure 40. Aristoloche clématite (©J. Périno, 24/05/22)	42
Figure 41. Orchis singe (©T. Delhotal, 13/05/22)	42
Figure 42. Céphalanthère blanche (©J. Périno, 02/05/22)	43
Figure 43. Jonc acutiflore (©T. Delhotal, 07/07/22)	43
Figure 44. Laîche tomenteuse (©T. Delhotal hors site)	43
Figure 45. Carte de positionnement des transects POP Salamandre sur la commune de Montastruc-la-Conseillère	46
Figure 46. Ruisseau d'En Coude (©M. Bergès)	47
Figure 47. Ruisseau de Gaujac (©M. Bergès)	47
Figure 48. Le Riou Fredo (©M. Bergès)	47
Figure 49. Ruisseau de la Bante (©M. Bergès)	47
Figure 50. Ruisseau de Lasserre (©M. Bergès)	47
Figure 51. Adulte de Salamandre tachetée observée dans le bois de Combaurigaut (©M. Bergès)	48
Figure 52. Larves de Salamandre tachetée observées dans le ruisseau de Lasserre (©M. Bergès)	48
Figure 53. Mâles de Crapaud épineux et adulte de Salamandre tachetée au niveau du ruisseau de Lasserre (©M. Bergès)	49
Figure 54. Adulte du complexe des Grenouilles vertes sp. dans la mare du transect 20 (©M. Bergès)	49
Figure 55. Carte de localisation des relevés entomocénétiques (relevés orthoptériques) dans le cadre de l'ABC de Montastruc-la-Conseillère	51
Figure 56. Grillon des torrents (©G. Riou)	52
Figure 57. Sonogramme du chant du <i>méconème scutigère</i>	53
Figure 58. Le criquet tricolore (©G. Riou)	53
Figure 59. Carte de positionnement des points d'écoute réalisés dans le cadre de l'ABC de Montastruc	56
Figure 60. Pic épeiche (©C. Rolland)	58
Figure 61. Gobemouche gris (©G. Riou)	59
Figure 62. Cisticole des joncs (©C. Rolland)	59
Figure 63. Pie-grièche écorcheur observée à Montastruc (©J. Périno)	60
Figure 64. Hirondelle de fenêtre (©J. Périno)	60
Figure 65. Pose de nid par les services techniques (©J. Périno)	60
Figure 66. Martinet noir nicheur dans les trous de boulins de l'Eglise (©J. Périno)	61
Figure 67. Obstruction partielle des trous de boulins	61
Figure 68. Premier chanteur de Chevêche d'Athéna sur l'Eglise en 2022 (©J. Périno)	61

Figure 69. Carte de localisation des sites de l'inventaire mollusques dans le cadre de l'ABC de Montastruc-la-Conseillère.....	64
Figure 70. <i>Cochlodina laminata</i> (©P-O Cochard).....	66
Figure 72. <i>Nesovitera hammonis</i> (©P-O Cochard).....	67
Figure 71. <i>Eucolunus fulvus</i> (©P-O Cochard)	67
Figure 73. Vue sur le vallon boisé du Ruisseau des Pastourats (©P-O Cochard)	67
Figure 74. Carte d'observations de carnivores à Montastruc-la-Conseillère en 2022.	70
Figure 75. Putois d'Europe observé à Montastruc.....	70
Figure 76. Genette commune sur son crottier, observée à Montastruc par piège photo (©J. Périno)	71
Figure 77. Publication dans la Dépêche du 12-11-2021	85
Figure 78. Publication dans la Dépêche du 22-01-2022	85
Figure 80. Publication dans la Dépêche du 15-03-2022	85
Figure 79. Publication dans la Dépêche du 01-12-2021	85
Figure 81. Cartographie des habitats naturels et semi-naturels réalisée dans le cadre de l'ABC	93
Figure 82. Cartographie des enjeux de biodiversité (habitats, faune et flore) réalisée dans le cadre de l'ABC de Montastruc.....	96
Figure 83. Mare à restaurer en contrebas du château de la Conseillère (©M. bergès).....	100
Figure 84 : Fauche centrifuge (Source : LPO France)	111
Figure 85. Erosion et ruissellement d'une parcelle agricole à Montastruc-la-Conseillère en 2023	112
Figure 86. Passage à hérisson esthétique (source LPO)	118



Partie 1

L'outil Atlas de la Biodiversité Communale

© M. Berges



NATURE
EN OCCITANIE

I. L'outil « ABC » et le partenariat à Montastruc-la-Conseillère

A. Qu'est-ce que la « biodiversité » ?

La biodiversité est un terme apparu dans les années 1980 par la contraction du terme « diversité biologique ». Elle désigne la diversité des êtres vivants, leur diversité génétique, la diversité des écosystèmes dans lesquels ils vivent et l'intégralité des interactions entre ces trois niveaux interdépendants.

Le sommet de la Terre de Rio de Janeiro de 1992 a permis de signer la Convention sur la diversité biologique qui reconnaît pour la première fois la nécessité de conserver la biodiversité.

B. Les politiques publiques de préservation de la biodiversité

La notion de Trame verte et bleue désigne à la fois une réalité écologique, naturaliste et un ensemble de mesures destinées à mieux prendre en compte cette réalité dynamique du vivant dans les politiques d'aménagement du territoire.

En effet, les Trames vertes et bleues sont les divers milieux naturels ou semi-naturels permettant aux espèces, animales et végétales, d'assurer leurs déplacements et leur cycle de vie au sein des territoires. La nécessité de leur mise en place a été mise en évidence à la suite du constat d'une grande fragmentation des habitats naturels, en France comme en Europe. La construction de nos routes, voies ferrées, zones résidentielles, etc., a progressivement rompu les corridors de déplacements des populations d'espèces, les isolant les unes des autres. Les conséquences sont immédiates : les individus ne peuvent plus se rencontrer pour se reproduire afin de perpétuer leur espèce ou engendrent des descendants consanguins en étant contraints de se reproduire avec des semblables de la même famille ; les migrants ne peuvent plus atteindre leur destination à cause des nombreux obstacles sur leur trajet, etc. La perte de biodiversité est alors à l'œuvre.

Face à ce constat, le législateur a décidé d'amorcer une reconquête de la biodiversité en restreignant la perte des continuités écologiques :

- La loi n°2009-967 du 3 août 2009 de mise en œuvre du Grenelle de l'environnement, dite loi Grenelle 1, instaure la création des Trames vertes et bleues dans le droit français.
- La loi n°2010-788 du 12 juillet 2010, dite Grenelle 2 ou d'« Engagement National pour l'Environnement », impose, quant à elle, l'intégration des objectifs de préservation et de restauration des continuités écologiques dans les documents d'urbanisme et d'aménagement du territoire tels que les SCoT, PLUi, PLU et cartes communales.

L'aménagement du territoire commence ainsi à devoir s'adapter aux besoins des autres espèces qui nous entourent et qui sont indispensables aux sociétés humaines.

1. Loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages

La loi pour la reconquête de la biodiversité a été promulguée le 9 août 2016. Elle fait suite à la loi relative à la protection de la Nature de 1976 et à la loi sur la protection et la mise en valeur des paysages de 1993. Elle vise à consolider la protection et la valorisation du patrimoine naturel.

- Elle renforce des jurisprudences comme le principe de pollueur-payeur tout en rassurant les acteurs du monde économique.
- Elle ajoute le “principe de non-régression” afin que la réglementation future ne puisse faire l’objet que d’un accroissement de la protection de l’environnement.
- Elle introduit le principe de “solidarité écologique” qui établit le lien fort entre préservation de la biodiversité et préservation des activités humaines, ce qui renforce la préservation et la restauration des Trames vertes et bleues ainsi que les notions de réservoirs de biodiversité et de continuités écologiques.
- Elle souhaite également être un outil de réponse face aux enjeux de perte de la biodiversité. Ainsi, elle instaure la récupération et la valorisation des données naturalistes issues des études d’impacts (récolte par l’INPN⁴ et les SINP⁵).
- Elle fait entrer la protection de la biodiversité dans les choix publics et privés. De ce fait, elle inscrit la Stratégie Nationale pour la Biodiversité (SNB) dans le code de l’environnement, instaure la séquence “éviter-réduire-compenser”, les Obligations Réelles Environnementales sont ouvertes aux particuliers, l’obligation pour les collectivités d’intégrer la biodiversité urbaine dans les Plans Air-Climat-Energie territoriaux (PCAET) et l’intégration de dispositions environnementales dans les projets d’urbanisation commerciale (végétalisation des toits, installation d’énergie renouvelables, lutte contre l’artificialisation des sols, etc.).

“La biodiversité est l’affaire de tous” : cette loi instaure des instances qui associent la société et les experts aux débats sur la biodiversité au niveau national et régional tels que le Comité national de la Biodiversité, le comité national de la protection de la nature et les comités régionaux de la biodiversité.

2. Stratégie nationale de la biodiversité

La Stratégie Nationale de la Biodiversité 2030 (SNB) est la déclinaison des engagements pris par la France au niveau international pour la période allant de 2022 à 2030 au titre de la Convention sur la Diversité Biologique. Elle a pour objectif de réduire les pressions sur la biodiversité, de protéger et restaurer les écosystèmes et de susciter des changements en profondeur afin d’inverser la trajectoire du déclin de la biodiversité.

⁴ Inventaire National du Patrimoine Naturel

⁵ Système d’Information de l’Inventaire du Patrimoine Naturel :
<https://inpn.mnhn.fr/informations/sinp/presentation>

Elle résulte de 2 phases de construction : une première phase de consultation en 2021 sur le territoire français (collectivités, associations, experts scientifiques, enquête publique, instances consultatives, services et opérateurs de l'État) et d'une seconde phase durant la COP15

Ses 3 principaux objectifs sont :

- la sobriété dans l'usage des ressources naturelles ;
- la cohérence des actions, que ce soit au niveau des politiques publiques et des partenariats avec le secteur privé ou à celui des échelles d'intervention, qui peuvent être locales, nationales ou internationales ;
- l'opérationnalité, pour entraîner par des actions concrètes, les changements nécessaires à la transition écologique.

Elle édicte également une stratégie nationale pour les aires protégées 2030 qui se veut l'objectif affiché par le Président de la République, d'atteindre les 30 % d'aires terrestres et maritimes protégées à l'horizon 2030.

C. Pourquoi réaliser un « Atlas de la Biodiversité Communale » ?

Le Ministère de l'Ecologie, de la maîtrise de l'énergie et du développement durable, a mis en place en 2010 le programme Atlas de la Biodiversité Communale (ABC), visant à créer un dialogue entre élus, scientifiques, gestionnaires et habitants au sujet de la prise en compte de la biodiversité dans l'aménagement du territoire et dans les politiques publiques. La démarche des ABC est reprise depuis 2017 par l'Office Français de la Biodiversité (OFB) en partenariat étroit avec de nombreux acteurs de la biodiversité.

L'objectif principal de l'atlas est de fournir un outil d'aide à la décision pour les communes afin de préserver et de valoriser leur patrimoine naturel.

Pour cela, est réalisé un état des lieux le plus complet possible et synthétique des connaissances sur la flore, la faune et les milieux naturels de la commune. À partir de l'analyse des observations faites, des enjeux de préservation et de gestion sont identifiés et des mesures adaptées sont proposées. Ces résultats sont présentés à l'ensemble des acteurs (élus, équipes techniques municipales, habitants...) afin de favoriser leur compréhension et leur appropriation des enjeux « biodiversité » du territoire. En effet, l'implication de tous les acteurs est nécessaire pour améliorer la gestion des espaces publics et privés de la commune.

Enfin, l'ABC est l'occasion de sensibiliser et d'informer le grand public, les scolaires et les élus à la richesse du patrimoine naturel de leur commune pour une meilleure appropriation du territoire et une intégration de ces enjeux dans le document d'urbanisme de la commune (le Plan local d'urbanisme – PLU).

D. Quels sont les moyens financiers ?

Le coût moyen d'un ABC est estimé entre 15 000 et 35 000 euros par l'Office Français de la Biodiversité (OFB). Ce coût varie selon plusieurs critères comme la surface de la commune, ou encore le degré d'exhaustivité demandé pour les inventaires.

Différentes sources de financements existent. Il est possible de rechercher plusieurs financeurs pour atteindre le budget nécessaire à la réalisation d'un ABC. La première démarche consiste à répondre à « l'appel à projet ABC » de l'OFB afin de s'engager à réaliser un ABC et de respecter la démarche du guide national. Des financements de mécène privés peuvent également être sollicités.



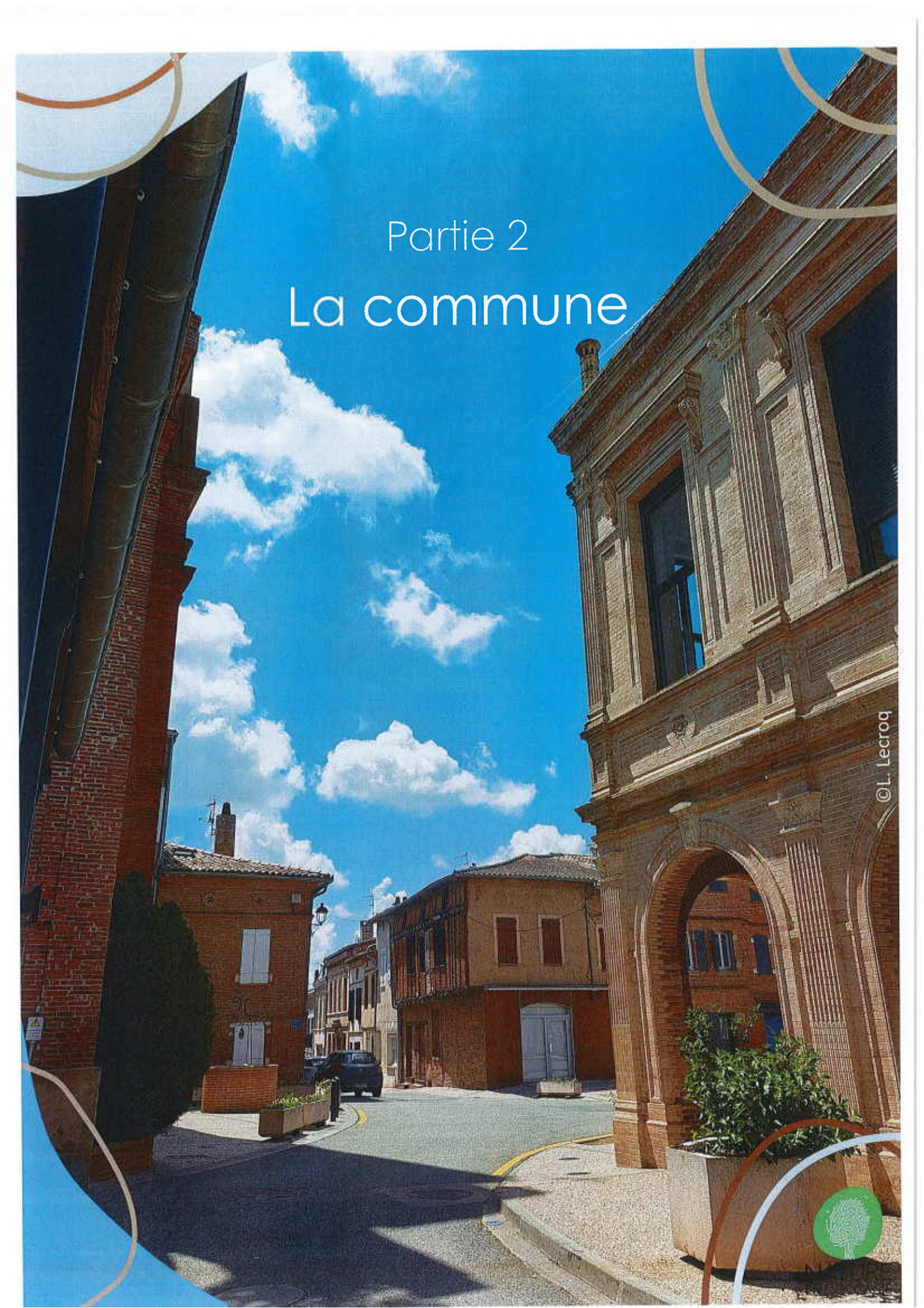
La Région Occitanie, L'Europe, l'Etat et l'Agence de l'eau Adour Garonne, ont également participé au financement de cet ABC en apportant leur soutien financier au « Programme d'accompagnement des acteurs à la prise en compte de la biodiversité SRCE 2019/2021 » pour l'accompagnement gratuit de la commune au montage de sa candidature à l'Appel à Projet de l'OFB en 2021.

• L'Appel à Projet « ABC » de l'OFB

L'Office français de la Biodiversité soutient financièrement les projets d'Atlas de la Biodiversité Communale menés par les communes et les intercommunalités en France métropolitaine comme en Outre-Mer depuis 2017. Pour cela, il lance tous les ans un Appel à projet dédié à soutenir les collectivités dans cette démarche. La démarche de sélection des lauréats passe par une première étape régionale puis une seconde étape au niveau national.

En 2021, l'OFB a reçu l'appui financier du Plan France Relance passant d'une enveloppe initiale de 5 millions d'euros à 8,05 millions d'euros. Cela a permis de soutenir 98 projets sur les 250 projets déposés par des communes et des communautés de communes (46 projets retenus en 2020). Ces projets ont pris leur envol en juillet 2021 pour une durée de 2 ans, pour les 767 communes concernées. La durée est plus régulièrement de 3 ans mais les fonds du Plan de France Relance devant être consommés et reportés avant la fin 2023, ces ABC ont dû être plus condensés sur 24 mois.

La mairie de Montastruc-la-Conseillère a rédigé sa fiche projet, appuyée par l'association Nature En Occitanie. Il y est décrit les actions déjà menées par la commune, les actions qu'elle souhaiterait mener au cours de son ABC, ainsi de quels partenaires elle va s'entourer, des montants financiers nécessaires à cette réalisation et les différentes étapes pour y parvenir.



Partie 2

La commune

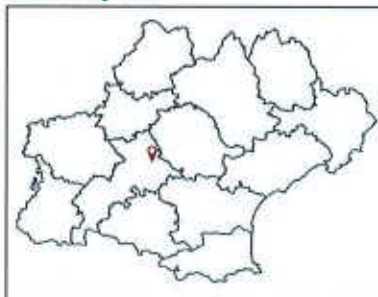
II. Présentation de Montastruc-la-Conseillère

A. Le territoire de Montastruc

(Certaines informations sont extraites du PLU de Montastruc-la-Conseillère)

Montastruc-la-Conseillère est une commune française, située en Haute-Garonne (31 – région Occitanie, voir figure 1).

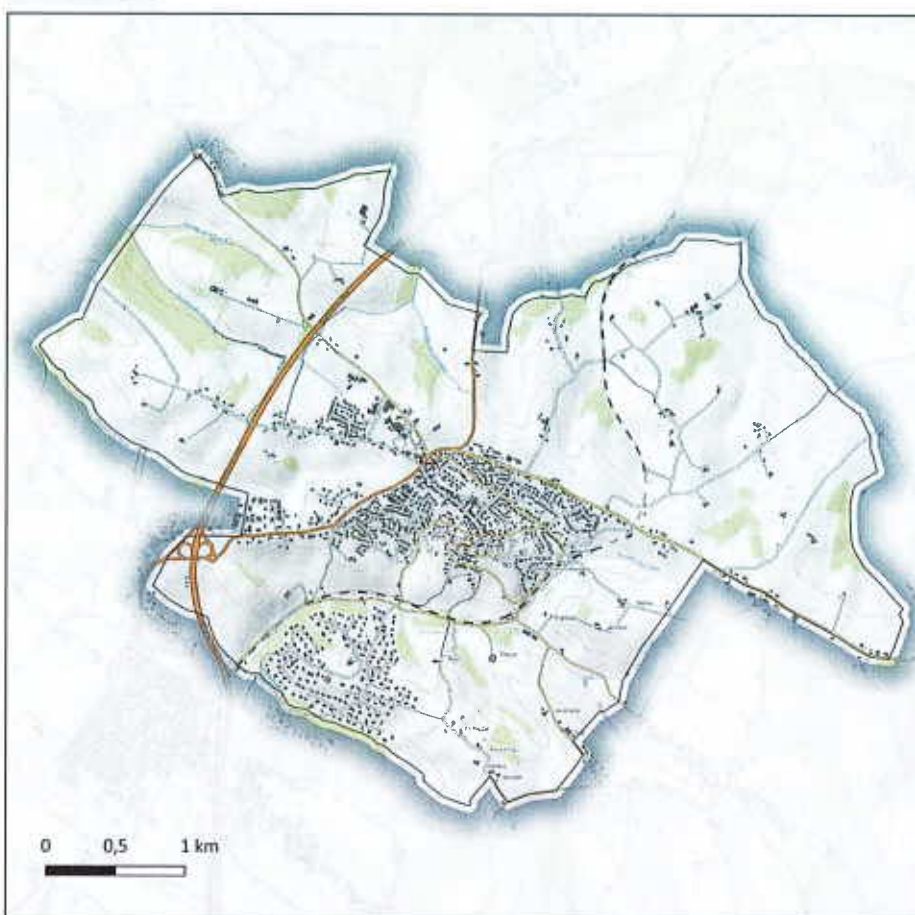
Situation régionale



Contexte local :



Carte de situation :



Réalisation : M. Béguin (NEO) ; 02/08/2023
Sources : Open topo map; data.gouv

Figure 1. Cartes de situation de Montastruc-la-Conseillère

1. La géologie

Le territoire de Montastruc-La-Conseillère est situé sur les coteaux, entre les plaines de la vallée de la Garonne et celles du Tarn.

On observe ainsi une dominante de coteaux molassiques :

La molasse sableuse du Stampien supérieur : Elle est formée de sables peu agglomérés par un ciment calcaire ou calcaire franc. C'est sur cette formation que s'est développé l'essentiel du bourg. Elle occupe les plus fortes pentes de la commune (supérieures à 20%) et comprend les principaux boisements.

Des terrains sédimentaires, éboulis et solifluxions limoneuses issues de la molasse : Elles sont recouvertes d'une formation argilo-limoneuse de plusieurs mètres d'épaisseur. Sols généralement imperméables. Elles couvrent une grande partie du territoire, dévolue en particulier à l'agriculture.

Des éluvions de plateaux : formations résiduelles limoneuses de la molasse : Il s'agit de dépôts éluviaux fins, épais de 1 à 3 m, qui recouvrent la molasse d'un manteau irrégulier présentant parfois des lits discontinus et minces de graviers calibrés (il s'agit des alluvions provenant de l'érosion, des ruissellements). Ces dépôts sont minoritaires sur la commune.

Enfin, on observe, entaillant la molasse de quelques bandes d'une faible largeur, des alluvions actuelles et modernes de sables, limons et argiles des rivières secondaires et des ruisseaux. Elles accompagnent en particulier les ruisseaux de de la Brante, de Madron et d'en Coude au sud de la partie agglomérée de la commune ; de Lasserre et des Mortiers à l'ouest ; des Traquès, de Marignol et de Gargas.

2. La topographie et le climat

Le territoire de Montastruc, situé entre les vallées du Tarn et du Girou, présente un relief collinaire très marquant dans le paysage.

Le centre ancien est notamment construit sur un promontoire dominant le ruisseau d'En Goudes. L'altitude varie de 143 à 244 mètres (point culminant situé sur la butte du château d'eau).

Le climat est un climat océanique altéré. Il s'agit d'une zone de transition entre le climat océanique, les climats de montagne et le climat semi-continental. Les écarts de température entre l'hiver et l'été augmentent avec l'éloignement de la mer. La pluviométrie est plus faible qu'en bord de mer, sauf aux abords des reliefs.

3. Le réseau hydrographique

La commune s'étend sur les coteaux irrigués par un réseau hydrographique très ramifié, en limite nord du bassin Hers-Girou.

Le territoire communal est traversé par de nombreux ruisseaux affluents du Girou, qui s'écoulent en fond de vallons en direction sud-est – nord-ouest. Certains ruisseaux sont de

faible à très faible débit, alimentés par les ruissellements. Les ruisseaux qui s'écoulent sur le secteur nord du plateau, appartiennent aux affluents du Tarn.

Les principaux cours d'eau qui s'écoulent sur le secteur sont : le ruisseau de Palmola, de Gaujac, de la Brante, d'en Coude, de Marignol, de Fonbonne, d'en Grillat, de Lapeyre, de Las Canal, des Traquès, des Pastourats, d'en Coutelle, de Matemort, de Tifaut.

4. L'occupation des sols

L'occupation des sols de la commune⁶ est marquée par l'importance des territoires agricoles (81,1 % en 2018), néanmoins en diminution par rapport à 1990 (86 %).



Figure 2. Comparaison de Montastruc-la-Conseillère dans les années 2000 (à gauche) et en 2022 (à droite). D'après IGN, remonter le temps.

En 2018 l'occupation du sol est la suivante : terres arables (58 %), zones agricoles hétérogènes (19 %), zones urbanisées (13,9 %), prairies (4,1 %), forêts (3,1 %), zones industrielles ou commerciales et réseaux de communication (1,9 %).

5. Le bâti

Montastruc-la-Conseillère a conservé un patrimoine bâti important, vestiges de la richesse passée et de son cachet de petite bastide comme en attestent ses rues étroites et son bâti ancien (maisons à colombages, utilisation de briques, architecture locale typique), qui s'organisent autour des places et des espaces publics.

Le patrimoine historique comprend de nombreux châteaux et maisons de maîtres du XIX^{ème} siècle ainsi que des constructions datant du Moyen-Age, par exemple :



Figure 3. Le bourg de Montastruc-la-Conseillère, ©L. Lecroq

⁶ D'après Corine Land Cover (CLC), base de données européenne d'occupation biophysique des sols.

- Le château de Lasserre construit en 1241,
- Le château de Lavalade datant de XVIIème siècle,
- L'église Saint Barthélémy bâtie au XVIIème siècle.

6. La population et la vie économique de la commune

Après avoir globalement augmenté jusqu'au milieu du XIXème siècle, la commune a connu une perte massive d'habitants liée au phénomène d'exode rural, marqué sur les territoires où l'activité principale était l'agriculture. Elle atteint un seuil bas de 803 habitants en 1936. A l'après-guerre, la croissance de la population s'engage nettement.

Le territoire continue à gagner des habitants, sa population double en quelques décennies. La population atteint 3 503 habitants en 2018, et 3 550 en 2020 selon une estimation communale. La croissance démographique de Montastruc-la-Conseillère engendre de nombreuses pressions sur la biodiversité de la commune et les milieux naturels et agricoles.

La commune de Montastruc-La-Conseillère est intégrée au bassin d'emploi de Toulouse.

En 2018, on dénombre un total de 938 emplois (recensement INSEE principal en 2018), un chiffre qui est en augmentation depuis 2008.

B. Les zonages et documents de planification

1. Les zonages et zones humides

Il n'existe pas de zonage sur la commune. Aucune ZNIEFF n'a été recensée sur ce territoire.

Quatre zones humides ont été recensées par le Conseil Départemental de la Haute-Garonne :

- Ruisseau de Saint-Paul (031CD31ZHE0090) à la limite avec la commune de Garidech, il s'agit d'une prairie humide et de mégaphorbiaie d'une superficie de 6 906 m² ;
- Ruisseau des Carbounières (031CD31ZHE1426), correspondant à une aulnaie-frênaie marécageuse le long du ruisseau d'une superficie de 12 432m² et présente également sur la commune de Gémil ;
- Ruisseau des Pastourats 3 (031CD31ZHE1425), d'une superficie de 4 045m². Il s'agit d'une petite prairie humide, de fourrées de saules et de fossés avec haies de frênes, d'aulnes et de saules ;
- Ruisseau de Gargas (031CD31ZHE1424), il s'agit d'une friche humide et d'une partie du bois longeant le fossé. Cette zone humide a une superficie de 5 900 m².

1. Les documents d'urbanisme

a) Le SCOT

Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) est un instrument de planification de l'aménagement du territoire ayant vocation à favoriser la maîtrise de la périurbanisation et le renouvellement urbain. Il doit être compatible avec le SRADDET et décliner de manière

plus fine, mieux approprié et plus fonctionnelle possible les Trames vertes et bleues ainsi que les sous-trames. Les territoires disposent ainsi d'une cartographie des continuités écologiques à l'échelle du SCoT.

La commune de Montastruc-la-Conseillère est concernée par le SCoT Nord-Toulousain. Le territoire du SCoT est composé de 4 communautés de communes (les Hauts Tolosans, le Frontonnais, Val'Aïgo et les Coteaux du Girou), soit 66 communes. La version applicable a été approuvée en juillet 2012. Une modification du SCoT a été approuvée en décembre 2016, une modification simplifiée et une révision générale sont en cours de révision.

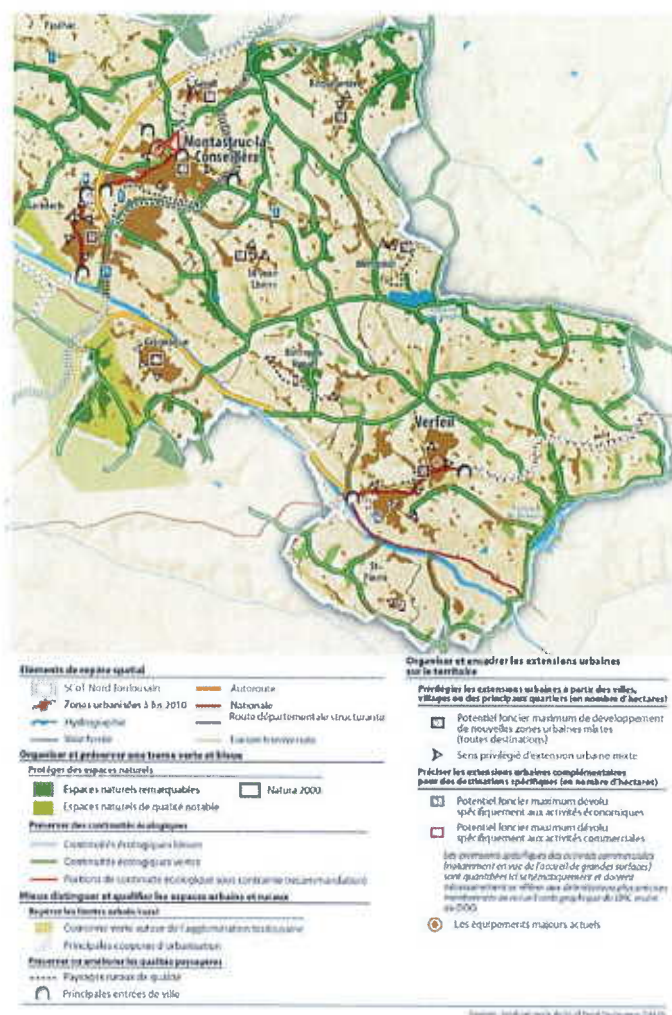


Figure 4, Carte extraite du DOO du SCoT Nord Toulousain, 2012. La flèche  indique la position de la commune.

b) Le PLU

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) est un document d'urbanisme stratégique compatible avec le SCoT. Il a pour finalité l'élaboration d'un projet de territoire et fixe les règles d'occupation des sols. Ainsi, le PLU retranscrit un projet politique en conformité avec les orientations et objectifs nationaux.

Opposable à toutes les autorisations d'urbanisme sur la commune, il se veut opérationnel afin de concilier les différents enjeux environnementaux et socio-économiques du territoire.

La commune de Montastruc dispose d'un PLU approuvé le 18 janvier 2013. Par délibération du 13 janvier 2016, le conseil municipal a prescrit la révision de son PLU. Ainsi, le PLU de Montastruc-la-Conseillère est en cours de révision.



Figure 5. le bourg de Montastruc-la-Conseillère, ©L. Lecroq

Partie 3

Les actions réalisées dans le cadre de l'ABC

©L. Lecroq